

« CULTURE ET TERRITOIRES EN ÎLE-DE-FRANCE »

Appel à propositions de recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel de recherche « Cultures, villes et dynamiques sociales »

20 juillet 2005

Dans le cadre général du programme de recherche interministériel Cultures, villes et dynamiques sociales, un programme de recherches territorialisées " Culture et territoires en Île-de-France " est lancé en Ile-de-France par le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et Délégation au développement et à l'action internationale, Mission de la recherche et de la technologie / Département des études, de la prospective et des statistiques) et ses partenaires interministériels (Ministère de l'Équipement / Plan urbanisme construction architecture, Direction régionale de l'Équipement Ile-de-France) sur la période 2005-2007. Ce programme a été préparé par un séminaire de recherche et l'appel à propositions de recherche ci-dessous a été défini par le comité de pilotage constitué pour la conduite du séminaire de recherche et la préparation du programme de recherche.

Outre les organismes participant au lancement et au financement de cet appel, ce comité de pilotage comprend des représentants de la Délégation interministérielle à la ville (DIV), de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF), de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) ainsi que des experts et personnalités qualifiées : André Bruston, Président du programme Cultures, villes et dynamiques sociales, Renaud Epstein, sociologue, qui a rédigé l'appel à propositions de recherche, Claude Paquin et Geneviève Goutouly-Paquin (agence culturelle Tertius), Daniel Populus (Culture partagée).

Les projets de recherche retenus seront financés par l'un ou l'autre des partenaires du programme de recherches territorialisées.

1. LE PROGRAMME DE RECHERCHES TERRITORIALISEES

Le cadre national

Les ministères de la Culture et de la Communication (mission de la recherche et de la technologie), de l'Équipement (plan urbanisme construction architecture), de la Ville (délégation interministérielle à la ville), de la Jeunesse et des Sports (direction de la jeunesse et de l'éducation populaire / INJEP), le Fonds d'action sociale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations ainsi que la Caisse des dépôts et Consignations (mission pour le mécénat et l'action culturelle) ont signé en 2000 une convention de programme de recherche pluri-annuel portant sur le thème « cultures, villes et dynamiques sociales ». Dans ce cadre, un appel à consultation de recherche a été lancé en 2001 sur le thème « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville », débouchant sur la sélection et le financement de 25 projets de recherche¹.

Cette démarche a été prolongée l'année suivante par le schéma stratégique pour la recherche pour les années 2002-2006 du ministère de la Culture, qui prévoit notamment le lancement d'un programme national de recherches territorialisées, associant les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi que les partenaires régionaux et locaux dans la définition d'un questionnement placé au plus près des responsabilités des politiques publiques dont les collectivités territoriales ont la charge.

Cette démarche de recherches territorialisées est donc désormais une démarche interministérielle.

La démarche régionale

La DRAC Ile-de-France a décidé en 2003 de s'inscrire dans ce programme, pour engager une réflexion sur le développement de l'intercommunalité et sur la place accordée aux questions culturelles dans les projets de développement des territoires franciliens.

Dans un contexte de mutation de l'architecture institutionnelle des territoires (montée en puissance de l'intercommunalité, Acte II de la décentralisation), la mise en œuvre d'un tel programme de recherches territorialisées constitue un enjeu fort pour la DRAC Ile-de-France, engagée dans une réflexion stratégique relative à l'accompagnement des politiques des collectivités locales en matière d'aménagement culturel du territoire. Cet enjeu fait écho à ceux des partenaires du programme les plus directement en charge de la question urbaine (Ministères de l'Équipement et de la Ville),

¹ Ces recherches font l'objet des articles rassemblés dans un ouvrage qui vient de paraître : *Des cultures et des villes, mémoires au futur*, ouvrage collectif coordonné par André Bruston, ed. de l'Aube, 254 p., 2005.

soucieux de voir la construction politique des agglomérations se fonder sur des projets territoriaux globaux, dont la culture peut être un élément fondateur.

Il est apparu d'autant plus nécessaire de fonder cette réflexion stratégique sur une approche territoriale que la région capitale se caractérise par des particularités qui la distinguent du reste des régions françaises, en termes sectoriels (concentration des professionnels et des équipements du secteur culturel, liée à la fonction capitale), mais aussi du point de vue des dynamiques socio-économiques (processus de métropolisation) et institutionnelles (structuration de l'intercommunalité). De ce fait, les interrogations relatives à la redistribution des compétences en matière culturelle, aux complémentarités et concurrences entre interventions développées par les collectivités de différents niveaux, ou à l'articulation entre politiques culturelles et d'autres politiques (développement économique, urbain et social) s'expriment de manière spécifique en Ile-de-France et appellent des réponses elles aussi spécifiques.

Un programme élaboré au sein d'un séminaire régional réunissant chercheurs et acteurs

Sur la base d'un premier état des lieux problématique des connaissances disponibles sur le thème « culture et territoire en Ile-de-France »², le groupe de travail constitué en 2003 au sein de la DRAC Ile-de-France³ pour élaborer le programme de recherche a décidé d'organiser un séminaire de recherche, réunissant des chercheurs et les principaux acteurs des politiques culturelles d'Ile-de-France.

Les trois séances du séminaire se sont déroulées suivant un même principe : une présentation des connaissances territorialisées existantes sur le thème considéré tout d'abord, suivie de la présentation par des acteurs des politiques culturelles locales de leurs interrogations sur le sujet, puis de débats au croisement de ces deux entrées⁴

² EPSTEIN R., « Etat des lieux problématique sur le thème Culture et territoire en Ile-de-France », rapport Acadie pour la DRAC Ile-de-France, 2003.

³ Groupe associant la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Ile-de-France), la Mission Recherche et Technologie (MRT) et le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la Culture, la Délégation interministérielle à la ville (DIV), le Plan urbanisme construction architecture du Ministère de l'Équipement (PUCA), la Direction régionale de l'équipement (DREIF), l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF), la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) ainsi que des experts : André Bruston, Président du programme Cultures, villes et dynamiques sociales, Renaud Epstein, sociologue, l'agence culturelle Tertius, Daniel Populus (Culture partagée).

⁴ Les comptes-rendus de ces séminaires sont consultables sur le site du programme interministériel *Cultures en ville*, programme territorialisé Ile-de-France :

http://www.culture.gouv.fr/recherche/cultures_en_ville/

Le présent appel à propositions découle du dialogue qui s'est amorcé au cours des trois séances de ce séminaire, croisant les interrogations et attentes des acteurs d'une part, les réflexions des chercheurs d'autre part.

La **première séance du séminaire**, qui a eu lieu à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France le 1^{er} juin 2004 a porté sur les dynamiques territoriales franciliennes, abordées à la fois sous l'angle institutionnel et socio-économique. La singularité de l'Ile-de-France a été soulignée, sur le plan de la structuration intercommunale et, plus largement, de la gouvernance territoriale. L'Ile-de-France tend à rattraper son retard en matière d'organisation intercommunale depuis le vote de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, mais la constitution de communautés d'agglomération s'opère sur des périmètres restreints, largement transcendés par les phénomènes économiques et sociaux. Si la région francilienne (et au-delà, la région urbaine de Paris) peut être considérée comme singulière, c'est par l'intensité de sa dynamique de métropolisation, terme qui recouvre un ensemble complexe de dynamiques économiques et sociales. Les débats, amorcés par une présentation des principales lectures du processus de métropolisation, ont débouché sur la définition des axes de réflexion prioritaires autour desquels se sont organisés les deux séminaires suivants.

La **deuxième séance** s'est tenue à la Bibliothèque Nationale de France le 23 novembre 2004. Elle a porté sur « les pratiques et désirs de culture en Ile-de-France ». Elle a porté sur « les pratiques et désirs de culture en Ile-de-France ». A partir d'une mise en regard des pratiques culturelles des franciliens et de celles de l'ensemble des français, il a été rappelé que la forte participation des franciliens à la vie culturelle (et sportive) s'explique moins par l'offre que par la structure socio-démographique de la population. A caractéristiques individuelles égales, les différences avec les autres régions disparaissent, voire s'inversent. La nécessité de dépasser, dans l'analyse des pratiques culturelles, une approche sectorielle et d'échelle régionale a cependant été soulignée dans les contributions d'acteurs culturels spécialisés (cinéma, écoles de musiques) ou situés à d'autres niveaux (agglomérations, départements). Les pratiques culturelles des franciliens ne peuvent être analysées indépendamment de l'évolution de leurs modes de vie. Ces pratiques résultent d'arbitrage des individus et des ménages entre de multiples champs en concurrence, dont les frontières sont de plus en plus poreuses (culture, loisirs, sport, consommation...). Elles se structurent suivant des échelles diverses, de la proximité résidentielle à l'international, qui transcendent les découpages administratifs et qui varient fortement en fonction des pratiques, des espaces et des groupes sociaux considérés. La réponse aux besoins de connaissance qui se sont exprimés ne peut cependant procéder d'une simple reproduction à l'échelle infra-régionale des travaux sectoriels menés aux niveaux national et régional (par le DEPS et l'INSEE notamment). Plutôt que d'opérer une déclinaison francilienne de questionnements sectoriels, il est apparu pertinent de partir des spécificités métropolitaines (spécialisations territoriales marquées, offre culturelle et de loisirs importante et diversifiée, importance des mobilités...) pour s'interroger sur les effets de ce contexte sur les pratiques culturelles des franciliens et, réciproquement, sur le maintien ou l'émergence de nouvelles « cultures territoriales » spécifiques à l'échelle de la métropole ou de certains de ses espaces.

Au cours de la **troisième séance** qui a eu lieu le 11 mars 2005 au Plan Urbanisme Construction Architecture, la réflexion a porté sur des questions économiques. Là encore, la présentation des principales approches sectorielles de l'économie de la culture et de leur application au cas francilien (tentatives d'estimation du poids de la culture dans l'économie régionale notamment) ont servi de point de départ à la réflexion. Les intervenants ont rappelé les apports, mais aussi pointé les limites des approches les plus couramment utilisées (dont les études d'impact économique de la culture), en regard des enjeux et des questionnements relatifs à la dimension culturelle du développement des territoires. Les conventions sur lesquelles se fondent la plupart des approches économiques de la culture sont par définition discutables, et laissent le plus souvent dans le flou les externalités (positives ou négatives) de la culture sur les économies locales, qui dépassent largement la construction d'une image attractive des territoires. En complément de divers travaux en cours à l'échelle régionale, portant sur l'économie de la culture en Ile-de-France (organisation des filières, structure de l'emploi, rayonnement international), il est apparu nécessaire d'engager de nouvelles recherches, susceptibles d'éclairer la réflexion des acteurs publics sur la dimension culturelle du développement des territoires dans le contexte métropolitain.

2. OBJECTIFS

Opérer un triple décloisonnement

Le programme de recherches territorialisées francilien s'inscrit dans un programme national dont il partage les objectifs généraux. En particulier, il doit contribuer à un triple décloisonnement :

- Interne à l'Etat, en développant une approche transversale de questions et d'actions (patrimoniales, artistiques, urbaines et économiques) qui demeurent encore souvent abordées de manière cloisonnée à l'intérieur du Ministère de la culture. Au-delà des services de ce Ministère, la volonté de décloisonnement des services de l'Etat s'est concrétisée dans la constitution d'un comité de pilotage associant les Ministères de la Culture, de l'Equipement et de la Ville, représentés par des services centraux (DEPS et MRT pour la Culture, PUCA pour l'Equipement, DIV pour la Ville) et déconcentrés (DRAC et DRE)
- Entre Etat et collectivités territoriales, par l'association de ces dernières à l'ensemble du programme, de la définition de sa problématique au choix des projets de recherche, en passant par leur financement. A moyen terme, les résultats du programme de recherche doivent permettre la capitalisation de connaissances et la constitution d'un cadre problématique susceptibles de nourrir des études lancées par les collectivités territoriales.
- Entre les acteurs des politiques culturelles et les équipes de recherche, dans le cadre d'un partenariat à l'échelle régionale entre les premiers (services de la DRAC, des collectivités locales et de leurs groupements, opérateurs...) et les dernières (universités, laboratoires de recherche, écoles d'architecture...).

Contribuer aux réflexions relatives à la révision du SDRIF

A ces objectifs généraux s'ajoutent des objectifs plus spécifiques à l'Ile-de-France, au moment où les acteurs régionaux amorcent la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), document de planification au travers duquel seront fixés les grands choix stratégiques en matière d'aménagement d'ensemble du territoire régional à moyen et long termes.

A la différence des schémas précédents, qui avaient été élaborés par les services de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales, la responsabilité de la révision du SDRIF revient à la Région d'Ile-de-France. L'Etat est néanmoins fortement intéressé par ce schéma⁵ et partie prenante à son élaboration. D'une part parce que son association tout au long de l'élaboration du SDRIF est

⁵ Le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER) Ile-de-France est clair sur ce point, affichant pour première orientation stratégique : « assurer la présence active de l'Etat dans la procédure de révision du SDRIF ».

prévue dans la loi, visant à garantir la prise en compte des enjeux nationaux dans le projet d'aménagement de la région capitale et à préserver le caractère opposable du schéma directeur. D'autre part parce que l'Etat demeure un acteur important de la mise en œuvre de la stratégie et des opérations qui seront arrêtées.

Dans les précédents schémas d'aménagement, la culture avait été exclusivement abordée par le biais des équipements culturels. En interne à la région, il s'agissait de contribuer à l'équilibre territorial par la structuration de pôles de services (villes nouvelles notamment) à même de desservir l'ensemble de la population francilienne. Vis-à-vis de l'extérieur, les équipements culturels devaient contribuer au rayonnement international et à l'attractivité de la région capitale.

Cette approche centrée sur les équipements culturels et leur contribution au rayonnement international est explicite dans le SDRIF de 1994, dont le volet culturel se résumait aux « équipements culturels ou d'intérêt touristiques majeurs » considérés comme des leviers de l'internationalisation francilienne : *« la construction accélérée, mais non encore achevée, d'un important programme de grands équipements culturels a sensiblement étendu le rayonnement de notre capitale. Incidemment, les retombées économiques ne se sont pas fait attendre : afflux de touristes, multiplication des congrès, développement des "industries de la culture" ... C'est la compétitivité internationale de la région et de la France qui s'en trouve globalement renforcée. »*

L'objectif de renforcement du rayonnement et de l'attractivité internationale de la région francilienne demeure d'actualité, et son caractère prioritaire a été rappelé tant par la collectivité régionale que par l'Etat. C'est d'ailleurs à ce titre que les politiques culturelles apparaissent dans le PASER, dont l'action n°12 « promouvoir le rayonnement culturel de l'Ile-de-France et la diffusion de la culture sur le territoire régional » s'inscrit dans l'orientation stratégique n°5 « accroître le rayonnement et l'attractivité de l'Ile-de-France ».

La contribution de la culture au développement francilien ne peut cependant se réduire à cette seule question du rayonnement culturel et aux seuls leviers des équipements culturels. Les trois séances du séminaires « culture et territoire en Ile-de-France » conduisent en effet à un double mouvement de déplacement et d'extension de la réflexion : par rapport aux interrogations relatives aux politiques culturelles et à l'intercommunalité qui ont présidé au lancement du programme de recherches territorialisées d'une part, par rapport à une approche des enjeux culturels centrée sur les interventions relevant des seules politiques culturelles d'autre part. Le questionnement s'en est trouvé transformé, dépassant les seules interventions et pratiques « labellisée » comme culturelles par les politiques publiques pour traiter plus globalement des phénomènes culturels qui constituent l'arrière fond de la métropolisation francilienne.

Comprendre la dimension culturelle du processus de métropolisation francilienne

Le lancement de la révision du SDRIF constitue une opportunité pour engager une réflexion à long terme sur les enjeux d'aménagement du territoire francilien. En s'impliquant dans cette démarche,

aux côtés des autres services de l'Etat, la DRAC Ile-de-France souhaite tirer parti des travaux menés pour alimenter sa propre réflexion sur l'aménagement culturel du territoire francilien. Dans le même temps, elle a l'ambition d'alimenter la réflexion stratégique qui s'amorce avec la révision du SDRIF. C'est dans cette perspective que le groupe de pilotage a souhaité que le programme de recherches territorialisées dépasse les approches sectorielles de la culture, pour traiter de manière transversale de la place de la culture dans les dynamiques territoriales franciliennes. En d'autres termes, l'objectif du programme de recherche est de mieux comprendre la dimension culturelle du processus de métropolisation, voire par ce biais de renouveler l'analyse de ce processus.

Le phénomène métropolitain fait l'objet d'une attention soutenue de la part des sciences sociales (économie, géographie, sociologie et science politique) en France comme dans le reste du monde. Si la notion de « métropolisation » tend à s'imposer pour décrire les évolutions des plus grandes villes, dont Paris, force est de constater que ce terme recouvre de multiples lectures, renvoyant à des cadres interprétatifs contrastés. La plupart de ces travaux ont néanmoins en commun de considérer la dynamique de métropolisation, à l'œuvre dans l'ensemble du monde, comme la traduction spatiale du processus de globalisation économique. Les métropoles constituent les points d'ancrage territorialisés de la globalisation, des nœuds traversés de flux multiples, externes et internes. En compétition à l'échelle mondiale, elles sont liées les unes aux autres par des interdépendances croissantes (qui s'accompagnent parfois d'une dissociation vis-à-vis de leur arrière-pays) et sont marquées par un certain nombre de phénomènes comparables : autonomie croissante vis-à-vis des Etats-nations et parfois des pouvoirs régionaux, émergence de nouvelles élites politiques, économiques et sociales ainsi que de nouveaux mouvements sociaux, recomposition accélérée du tissu économique et transformation des relations au travail, mutation de la forme urbaine et de la morphologie sociale des territoires (périurbanisation, gentrification, relégation)...

En dépit de ces traits communs, chaque territoire constitue une matrice particulière de relations sociales. De ce fait, il n'existe pas de modèle métropolitain de référence. L'Ile-de-France représente, au même titre que Londres, New York ou Tokyo, un cas unique. Elaborer un modèle rendant compte globalement de la métropolisation francilienne est cependant difficile. Le phénomène métropolitain est en effet le produit de multiples variables interdépendantes. C'est pourquoi les différentes représentations tendent à privilégier un point de vue et à accentuer une dimension par rapport aux autres. Quatre lectures principales peuvent être identifiées, correspondant à des points de vue et des partis pris analytiques contrastés.

Métropole concentrique

La représentation géographique la plus traditionnelle de l'Ile-de-France distingue Paris, la première couronne et la deuxième couronne. Cette lecture concentrique, caractérisant les territoires à partir de leur densité de population et de leur distance au centre continue de structurer de nombreuses analyses et interventions publiques. La pertinence de cette grille de lecture est pourtant discutable : la centralité n'est plus le monopole de la ville centre et chaque couronne regroupe des territoires

marqués par des situations et des dynamiques hétérogènes. La lecture concentrique n'est cependant pas totalement obsolète, mais mérite d'être combinée avec d'autres approches et probablement d'être sophistiquée pour prendre en compte la combinaison de différentes échelles de centralité.

Métropole radiale

Cette première lecture de l'Ile-de-France est, depuis plusieurs décennies, concurrencée par une approche radiale, développée par des économistes et des géographes traitant de la structure du système productif francilien⁶. Sur ce plan, la région urbaine de Paris (au-delà de la seule région administrative) est marquée par des spécialisations marquées en quadrants : une dominante productive dans un grand quadrant Nord-Ouest, un territoire de l'intelligence (activités de recherche et de développement) au Sud et une spécialisation logistique à l'Est. Ces quadrants sont le produit combiné des axes de communication et des politiques de localisation des activités et des infrastructures. En dépit de son schématisme, cette représentation présente plusieurs intérêts. Tout d'abord, elle prolonge et précise la précédente en donnant à voir la continuité entre la ville centre et ses couronnes périphériques, mais aussi la division spatiale de l'activité et des emplois qui s'opère du centre vers la périphérie. Ensuite, cette grille d'analyse n'est pas purement économique, mais peut renseigner sur les pratiques sociales des habitants, qui s'inscrivent pour partie dans ces quadrants.

Métropole globale, métropole duale

La troisième lecture dérive de la notion de ville globale qui a été énoncée par S. Sassen⁷, pour décrire un nouveau type de métropole, centre de commandement du capitalisme planétaire, né du double mouvement de dispersion des activités manufacturières à travers le globe et de centralisation des fonctions de coordination, de prévision et de gestion mondialisées. L'analyse proposée par S. Sassen, qui insiste sur la relation intime unissant globalisation et dualisation des métropoles, est largement débattue. Elle fournit cependant un éclairage susceptible d'expliquer les mutations économiques, sociales et démographiques de l'Ile-de-France : suivant S. Sassen, les recompositions économiques à l'œuvre dans les villes globales induisent une dualisation de la structure socioprofessionnelle et spatiale de leurs populations, par l'institutionnalisation du marché du travail informel et par l'accroissement des inégalités entre groupes sociaux. Ceci se traduit spatialement par une spécialisation sociale croissante des quartiers, et l'apparition de poches de pauvreté où se trouve relégué un nouveau sous-prolétariat largement composé d'immigrés et de leurs descendants. Cette analyse peut s'appliquer au cas francilien, dont le développement

⁶ Voir par exemple DAMETTE F., BECKOUCHE P., « La métropole parisienne - système productif et organisation de l'espace », *2001 Plus*, n°20-21, 1990

⁷ SASSEN S., *La ville globale : New York, Londres, Tokyo*, Descartes & Cie, 1996

économique génère une richesse croissante qui s'accompagne d'un accroissement et d'une concentration spatiale de la pauvreté, du fait de la sélectivité du marché de l'emploi.

Archipel métropolitain

Ces trois lectures sont concurrencées de manière croissante par une nouvelle représentation multipolaire de la métropole, qui retrouve aussi bien dans la figure de la « ville émergente »⁸ que dans celle de la « ville éclatée »⁹ ou de la « ville archipel »¹⁰. Ces différentes expressions décrivent un même phénomène de recomposition radicale de l'organisation spatiale de l'urbain. Les métropoles fonctionneraient d'abord au rythme des mobilités croissantes des habitants, qui ne sont pas exclusivement ni même principalement structurées par le tripole domicile-travail-école et les déplacements réguliers qu'il génère. Sous l'effet des évolutions socio-démographiques (et notamment de la réduction de la part des actifs dans la population totale), la part relative des déplacements pendulaires diminue, au profit de déplacements courts à l'intérieur des bassins de vie. Pour le dire autrement, les mobilités correspondent de manière croissante à des pérégrinations « hédonistes », liées aux pratiques culturelles ou de loisirs, mais aussi aux relations familiales ou amicales et à la fréquentation des espaces commerciaux. Ces mobilités « corporelles » sont prolongées par un essor inédit des mobilités « virtuelles » (circulation dans le réseau Internet notamment), qui s'articulent aux premières et ouvrent plus encore l'univers des choix en matière de culture et de loisirs¹¹.

Cette analyse fournit un éclairage particulier sur la dynamique de métropolisation francilienne, insistant moins sur les phénomènes de globalisation que sur les effets des instruments techniques de la mobilité (automobile, téléphones portables, réseau Internet...) qui conduisent à une recomposition des échelles et des espaces vécus par les habitants de la métropole. Fluctuants, discontinus et hétérogènes, ces espaces tendent à s'apparenter à une série d'archipels reliés par les réseaux de transports et d'information. Il ne faudrait cependant pas en conclure que ces multiples déplacements aboutissent à une déterritorialisation des pratiques sociales, qui seraient déliées de tout ancrage et de toute contingence spatiale. Plus sûrement, les déplacements qui s'opèrent dans l'espace métropolitain dessinent un fonctionnement à plusieurs échelles, autour de véritables bassins de vie locaux disposant d'une certaine autonomie, mais insérés dans un espace plus large.

Cette présentation schématique conduit à opposer de manière caricaturale des représentations complémentaires du phénomène métropolitain, mais permet de souligner que la métropolisation peut faire l'objet d'une pluralité d'interprétations. Les lectures présentées se fondent sur une littérature

⁸ CHALAS, DUBOIS-TAINE, *La Ville émergente*, ed. de L'Aube, 1997

⁹ SPECTOR T., MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J. (dir), *La ville éclatée*, ed. de l'Aube, 1998

¹⁰ VELTZ P., *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, PUF, 1996

¹¹ URRY J., *Sociologie des mobilités : Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Colin, 2005

scientifique et administrative traitant essentiellement de questions économiques et d'aménagement. Les travaux portant sur la métropolisation francilienne ne prennent que très rarement et marginalement en compte la dimension culturelle du phénomène métropolitain. Les trois séances du séminaire ont confirmé le déficit de travaux susceptibles d'alimenter une réflexion sur les liens entre culture et métropolisation (qu'il s'agisse de dimension culturelle du processus de métropolisation ou des conséquences de la métropolisation sur les cultures territoriales et les pratiques culturelles territorialisées) et donc la nécessité d'engager des travaux spécifiques sur ces questions. Bien que ne prenant pas en compte ces questions, les grilles de lecture proposées peuvent être utiles pour éclairer la dimension territoriale des phénomènes et enjeux culturels dans la métropole :

- Les approches concentrique et radiale paraissent encore utiles pour décrire et analyser la localisation des équipements et des industries culturelles. La première a longtemps guidé les politiques d'aménagement culturel du territoire francilien, la géographie d'implantation des équipements de diffusion suivant directement la densité de la population. La seconde, qui s'est constituée autour d'une analyse de l'organisation spatiale du système productif, peut être étendue aux industries culturelles, et notamment au secteur audiovisuel qui révèle une nette division spatiale du secteur dans la métropole.
- L'approche en termes de métropole globale / métropole duale conduit à souligner le lien intime qui unit l'ouverture sur l'extérieur et le développement de poches de pauvreté et de précarité à l'intérieur. Cette analyse trouve un écho particulier sur le plan culturel et artistique : d'un côté, l'histoire des mouvements artistiques et l'offre culturelle de la capitale font de Paris (et de sa région urbaine) l'une des rares « villes globales », rayonnant à l'échelle mondiale en matière culturelle ; de l'autre, les quartiers populaires et immigrés d'Ile-de-France constituent des points d'ancrage et de développement pour une série de nouveaux mouvements culturels.
- Enfin, la lecture de la métropole sous l'angle de l'archipel conduit à insister sur les transformations à l'œuvre dans les modes de vie des habitants et usagers de la métropole, qui interrogent la pertinence des catégories héritées du passé. Qu'il s'agisse des catégories spatiales (centre / périphérie), des découpages sectoriels (culture / loisirs) ou de la distinction entre secteur public et marchand, la plupart des divisions fondatrices des politiques culturelles sont aujourd'hui remises en cause par les pratiques sociales des habitants de la métropole. Le développement d'une offre culturelle dématérialisée et l'émergence de nouvelles polarités culturelles et de loisirs (multiplexes par ex.) à distance des centralités urbaines traditionnelles et de leurs équipements culturels ne constituent qu'une illustration des processus à l'œuvre.

3. QUESTIONS ET AXES DE RECHERCHE

1. Culture et sociétés locales dans un contexte métropolitain

La métropolisation correspond à un mouvement d'intégration des territoires d'Ile-de-France (et au-delà, de la « Région urbaine de Paris »), liés par des interdépendances multiples et croissantes. Ce mouvement d'intégration peut faire l'objet d'analyses diverses, s'agissant de sa dimension culturelle. Au cours des séminaires préparatoires, il a ainsi été souligné que des territoires franciliens parmi les plus spécifiques sur le plan culturel (banlieue « rouge », espaces ruraux) tendaient à se banaliser. Cette réduction de certaines spécificités sous l'effet d'une intégration territoriale ne débouche cependant pas sur une indifférenciation des territoires dans la région. Au contraire, on peut considérer que les interdépendances croissantes unissant les territoires correspondent à une spécialisation elle aussi croissante sur les plans économique, social ou démographique.

Hors d'Ile-de-France, l'existence et la force des cultures territoriales renvoient largement à la capacité mémorielle des sociétés locales, laquelle s'appuie sur divers éléments patrimoniaux. Dans une région métropolisée, marquée par des flux démographiques intenses (tant vis-à-vis de l'extérieur qu'en interne), les cultures territoriales dépendent probablement moins fortement de ces éléments, et plus directement des initiatives de configurations d'acteurs spécifiques¹².

- Le contexte métropolitain correspond-il à la disparition des sociétés locales antérieures, avec la construction d'une société régionale, dont les habitants seraient porteurs d'une même culture métropolitaine ? Dans ce cas, la culture métropolitaine émergente présente-t-elle des caractéristiques propres, liées aux spécificités de l'espace francilien (ou national), ou correspond-elle à la simple manifestation localisée d'une culture commune aux principales métropoles à l'échelle globale ?
- La métropolisation ne s'accompagnerait-elle pas de la persistance ou de la recombinaison des sociétés locales (infra-régionales), porteuses ou génératrices de cultures territoriales qui leurs sont propres ?

Les propositions de recherche attendues sur ce premier axe ne devront pas chercher à trancher cette alternative, mais à en préciser les termes en analysant les interactions à l'œuvre entre le local et le global (et donc la métropole). Comme l'ont montré plusieurs recherches du programme « cultures, villes et dynamiques sociales », l'émergence de cultures territoriales correspond moins à un surgissement, depuis un espace local producteur d'une culture purement endogène, qu'à la cristallisation des flux d'échanges qui traversent les territoires. Se pose dès lors la question des conditions de cette cristallisation dans des territoires marqués par des flux d'échange intenses, c'est-

¹² Il s'agit là d'une hypothèse qui reste à vérifier, concernant une région urbaine dont le patrimoine est au moins aussi important que celui d'autres régions.

à-dire de la façon dont les territoires franciliens et leurs acteurs se saisissent ou se protègent de ces de ces flux pour faire émerger des cultures territoriales propres.

Dans l'analyse des facteurs à l'œuvre dans l'émergence de telles cultures territoriales, une attention particulière sera accordée au rôle de « passeur dans l'échange » joué par divers acteurs aux appartenances territoriales plurielles (à l'image des migrants, à la fois mobiles à l'échelle internationale et résidant des lieux donnés) d'une part, à celui des politiques publiques d'autre part, qu'il s'agisse des politiques culturelles, éducatives, urbaines (aménagement et requalification urbaine, équipements...) ou d'animation (événements).

2. Les pratiques culturelles dans un univers de concurrence entre pratiques

Dans un univers de concurrence entre différentes pratiques, l'extension du temps libre et de l'offre culturelle ne débouchent pas mécaniquement sur un accroissement des pratiques culturelles. Le temps (et le budget) consacré à la lecture, à la fréquentation des musées, aux spectacles ou à la pratique d'un instrument de musique n'est pas consacré à d'autres offres concurrentes : télévision, sports, jeux... La culture ne saurait être considérée comme un bien de consommation comme un autre, régi par les règles de la concurrence. Se donner les moyens d'analyser les pratiques culturelles suppose cependant de prendre acte du fait que la culture rentre sinon dans un marché, tout du moins dans un vaste champs de pratiques de loisirs au sein duquel les individus opèrent des arbitrages. La diversité et l'accessibilité de toutes les offres (culturelles et de loisirs) qui caractérisent la métropole francilienne conduit à l'exacerbation de cette concurrence, avec des effets sociaux nettement différenciés : pendant que certains individus et groupes sociaux cumulent diverses pratiques culturelles, d'autres n'y consacrent qu'un « budget-temps » limité. Se pose donc la question des recompositions et des différenciations des pratiques culturelles en fonction des territoires :

- Comment l'accroissement des mobilités corporelles et virtuelles influe-t-il sur les pratiques culturelles des franciliens ?
- Les différenciations spatiales des pratiques culturelles correspondent-elles à la seule projection au sol des différences sociales ? Peut-on identifier une composante spatiale dans ces différenciations ? Dans l'affirmative, de quelle façon le territoire influe-t-il sur les pratiques ?
- Certains types de territoires (ou certains lieux) sont-ils générateurs d'articulations (voire d'hybridations) particulières entre loisirs et pratiques culturelles ?
- Quel est rôle des politiques publiques en la matière ? De quelle(s) façon les politiques culturelles mais aussi sportives et sociales ainsi que les politiques de transports et d'aménagement, qui contribuent à l'extension des choix, pèsent-elles sur les arbitrages entre pratiques et sur les conditions d'articulation entre les différentes pratiques ? Comment varient ces effets des

politiques publiques en fonction des territoires et des groupes sociaux ? Dans un contexte de fragmentation des temps individuels et sociaux, les politiques du temps (bureaux des temps, réflexions diverses sur les horaires d'ouverture des équipements...) qui émergent dans certains sites influent-elles sur les pratiques ?

3. La dimension culturelle du développement économique des territoires

L'action publique est soumise à une exigence croissante de performance, qui se traduit fréquemment dans un impératif de justification économique des interventions publiques. Les politiques culturelles ne sont pas à l'écart de ce mouvement, notamment à l'échelon local, et ceci malgré l'inadaptation des méthodologies et des outils disponibles, qui ne permettent qu'une mesure très approximative de l'impact économique d'une action culturelle. Envisagée d'un point de vue sectoriel, la culture n'a pourtant qu'un impact marginal dans le développement local, à l'exception de rares territoires bénéficiant d'une spécialisation culturelle par le biais d'un équipement ou d'un événement structurant. Dès lors qu'on dépasse cette approche sectorielle, pour considérer le développement comme un fait culturel (ou comme le résultats de la combinaison de divers faits culturels) on peut cependant penser que la culture joue un rôle central dans le développement économique des territoires, en contribuant notamment à la qualification des actifs (développement de compétences individuelles) ou, plus largement, à la productivité et la créativité dans les entreprises ou entre entreprises (« district créatifs »).

Des propositions de recherche sont donc attendues, qui permettraient d'avancer dans l'analyse de la dimension culturelle du développement territorial métropolitain, au-delà de la seule question de l'attractivité territoriale et du rayonnement de la région capitale. Par ailleurs, des recherches portant plus directement sur l'économie de la culture pourront trouver leur place dans cet axe du programme, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une approche territoriale des productions et des marchés culturels. Il pourra notamment s'agir de travaux portant sur la régulation du champs culturel : aux côtés des régulations d'échelle nationale ou européenne, peut-on observer des mécanismes de régulation d'échelle régionale ou infra-régionale ?

4. PROPOSITIONS ATTENDUES

Les objectifs et questions ainsi définis délimitent relativement précisément l'approche thématique et territoriale du programme de recherches. En particulier, il est attendu que les projets proposés par les équipes de recherche ne portent pas sur les politiques culturelles mais bien sur la dimension culturelle du processus de métropolisation et donc sur les enjeux culturels des politiques territoriales. Pour autant, les projets ne devront pas nécessairement traiter de territoires correspondant à des périmètres administratifs à l'échelle desquels se définissent et se mettent en œuvre ces politiques publiques. En particulier, il n'est pas exigé que les projets portent sur l'Ile-de-France dans sa globalité, dès lors que des travaux plus localisés permettent de renseigner plus largement sur la métropole et la métropolisation francilienne. A mi-chemin entre les approches régionales et les monographies (quartiers, commune ou intercommunalité), les recherches devront s'efforcer de mettre en relation les échelles supra-régionale (nationale et internationale) et infra-régionale, soit par une approche comparative entre territoires, soit en inscrivant un (ou des) terrain(s) dans une analyse territoriale plus large.

Des projets de recherche portant sur un territoire plus restreint peuvent être proposées, dès lors qu'ils apparaissent susceptibles d'aboutir, au-delà de la monographie, à des avancées problématiques et méthodologiques sur les questions posées. Cela pourrait notamment être le cas de travaux cherchant à identifier l'ensemble des éléments de construction culturelle d'un espace donné, transversalement aux trois axes de l'appel à proposition, puis à conceptualiser ces différents éléments (sous la forme d'une typologie ou d'un système).

Dans tous les cas, les équipes veilleront à justifier le choix de leurs terrains en regard de leur cadre problématique et analytique.

Constitution des équipes

Les équipes peuvent privilégier un seul ou plusieurs axes de l'appel à propositions en fonction de leurs compétences et de leur discipline scientifique. Cette consultation s'adresse à des équipes de recherche en sciences sociales et, plus largement, à des équipes de professionnels (artistes et entreprises culturelles, architectes et urbanistes, aménageurs) qui auraient été amenés à travailler sur ces thématiques.

Il est demandé aux équipes d'établir des partenariats avec des collectivités et des organismes territoriaux (des co-financements sont souhaités).

Il est également demandé aux équipes candidates de mentionner explicitement tout projet de recherche auquel ils participent, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux ; ces mentions devront comporter à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants.

Sélection des recherches, coordination et capitalisation

Le jury de sélection est constitué du comité de pilotage auquel seront adjoints des experts scientifiques.

Il évaluera les propositions sur la base de critères scientifiques (problématique et méthodologie) et sera attentif à l'adéquation des projets aux questions posées dans l'appel à propositions et à la pertinence des partenariats avec les collectivités locales.

Un séminaire de suivi et de valorisation associant les organismes présents dans le comité de pilotage sera organisé afin de favoriser les échanges entre les équipes retenues et de les faire dialoguer avec d'autres chercheurs, et des professionnels. Les équipes retenues s'engagent à participer aux séances de ce séminaire.

Calendrier et modalités de réponse

Quatre sessions d'examen des projets de recherche sont prévues :

- octobre 2005
- 1^{er} trimestre 2006
- 2^{ème} trimestre 2006
- 2007

Des pré-projets sont acceptés pour cette première session pour avis en vue de l'examen d'un projet complet à la session suivante (1^{er} trimestre 2006).

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit ci-dessous et parvenir obligatoirement **avant le 30 septembre 2005** en version électronique et en document papier aux deux destinataires suivants :

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, Service du développement et de l'action territoriale, 98 rue de Charonne, 75011 Paris, à l'attention de François Faraut.

courriel : francois.faraut@culture.gouv.fr

Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et à l'action internationale, Mission de la recherche et de la technologie / Département des études, de la prospective et des statistiques, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, à l'attention de Claude Rouot.

courriel : claude.rouot@culture.gouv.fr

Trois documents doivent être fournis :

a. Proposition (12 pages maximum)

Projet

- Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus
- Terrain(s) d'enquête(s) ou échelles d'analyse (ancrage territorial en Ile-de-France, comparaisons...), méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier)

Valorisation envisagée

- Valorisation scientifique (régionale, interrégionale...)
- Valorisation en direction de l'action publique

Équipe(s) mobilisée(s)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV des principaux membres et partenaires ainsi qu'une *présentation synthétique du laboratoire ou de l'organisme coordonnateur* de la recherche).
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens (sur ces mêmes thèmes)
- Partenariat envisagé avec des administrations, collectivités locales ou des professionnels

Budget prévisionnel détaillé

b. Fiche récapitulative de la proposition (1 page)

- Titre de la proposition
- Nom du responsable scientifique (titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, mail)
- Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes)
- Équipes associées et/ou partenariat avec des acteurs locaux ou régionaux
- Budget prévisionnel total (T.T.C.) et financement demandé (T.T.C.)
- Cofinancements et organisme(s) cofinancier(s), s'il y a lieu :
- Durée de la recherche (18 mois maximum) :
- Résumé de la proposition en ½ page (objectifs, méthodes et résultats attendus)

c. Fiche de renseignements administratifs

Intitulé du projet

Désignation de l'organisme contractant

- Raison sociale ou dénomination sociale
- Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie
- Forme juridique et N° SIRET, Statuts
- Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

Désignation de la personne responsable scientifique du projet

- Prénom et nom, titre et fonctions
- Organisme, laboratoire
- Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Coût prévisionnel des travaux (montant H.T, TVA et T.T.C. sans arrondi)

Montant du financement demandé (T.T.C.)

Durée de la recherche en mois

Informations :

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, Service du développement et de l'action territoriale, François Faraut, tél. 01 56 06 50 05, courriel : francois.faraut@culture.gouv.fr

Ministère de la culture et de la communication, Mission de la recherche et de la technologie, Claude Rouot, tél. 01 40 15 81 02, courriel : clauderouot@culture.gouv.fr

Ministère de l'équipement, PUCA, Michelle Sustrac, tél. 01 40 81 63 83, courriel : michelle.sustrac@equipement.gouv.fr